



ARRETE N° 2023-AR-134

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

Vu le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certaines mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 modifié ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté Européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

Vu l'article L 221-3 du Code du Sport permettant aux sportifs de haut niveau de se présenter aux concours d'accès aux emplois de l'Etat, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ainsi que de toute société nationale ou d'économie mixte, sans remplir les conditions de diplôme exigées des candidats.

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime en date du 11 juillet 2023 portant organisation du concours d'éducateur territorial de jeunes enfants, session 2024,

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des candidats admis à concourir au concours d'accès au grade d'éducateur territorial de jeunes enfants - session 2024 est arrêtée ainsi qu'il suit en annexe 1.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Monsieur le Directeur et Monsieur le Receveur du Centre de Gestion de la Seine-Maritime sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

Fait à Isneauville, le 18 décembre 2023

Le Président
Christophe BOUILLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

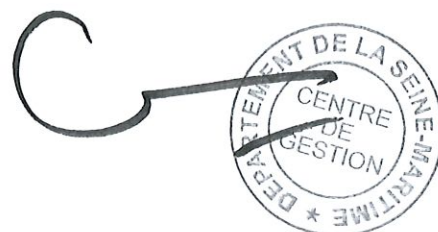
076-287600027-20231218-2023-AR-134-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

Affichage : 18/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Annexe 1 de l'arrêté N° 2023-AR-134 fixant la liste des candidats admis à concourir
au concours d'Edicateur territorial de jeunes enfants - session 2024

Madame AHAMADI Moiriziki	Madame LAROCHE Coline
Madame ALBERTI Audine	Madame LE FUR Maelle
Madame ALLAIS Loise	Madame LE REVERT Angelique
Madame ANGEL Elina	Madame LEBRUN Bérénice
Madame ANQUETIL Anne	Madame LECOUTRE Céline
Madame ATZORI Candice	Madame LEFEBVRE Virginie
Madame AUBERT Nelly	Madame LEFRANÇOIS - DENIS Marie
Madame AUBIN Anne-Sophie	Madame LEGRIX Bénédicte
Madame AZZAOUI Zohra	Madame LEHOULLIER Dorothee
Madame BAUDOUIN Laurence	Madame LELANDUIS Coralie
Madame BERLAND Héliène	Madame LEMEILLE Anne
Madame BERLIN Magali	Madame LEPELLETIER Lucie
Madame BERNARD Sahra	Madame LEPETIT Justine
Madame BERQUÉ Emilie	Madame LEROSEY-DUPONT Mélanie Lucienne Yvonne
Madame BERRIG Meriam	Madame LEROY MOUQUET Laetitia
Monsieur BONNABESSE Pierre-Loïc	Monsieur LEVALLOIS Jérôme
Madame BOURDET Lison	Madame LEVAVASSEUR Stéphanie
Madame BOUTRON Manon	Madame LHERNAULT Stéphanie
Madame BRIEUL Beatriz	Madame MALLET Christelle
Madame CABOURET Fanny	Madame MARAIS Amélie
Madame CAGNON Stéphanie	Madame MARNEUR Severine Martine Simone
Madame CAHARD Anaïs	Madame MARSOLLIER Laure
Madame CHAPET Alicia	Madame MARTINS FERNANDES Sandrine
Madame CHARBIT Gwladys	Madame MATHIEU Stéphanie
Madame CHATELAIS Pauline	Madame MAUGER Emilie
Madame COLLIBEAUX Manon	Madame MAUSSION Edwige
Monsieur CONTENTIN Maxime	Madame MENUISEMENT Sarah
Madame COSSÉ Justine	Madame MOUCHARD Sandra
Madame DANJEAN Laurence	Madame MOULIN Pauline
Madame DE SAINT NICOLAS Isabelle	Madame NICOLAS Laura
Madame DE TROGOFF Morgane Caroline Elisabeth Josiane	Madame NOURY Amandine
Madame DELAUNAY Marine	Madame NTSIETE Ella
Madame DELAUNEY Coralie	Madame OUINE Emeline
Madame DELHOMMELLE Sandy	Madame PENE Emma
Madame DEMARLE Alice	Madame PHILIPPON Karen Céline Marie
Madame DIDIER Clémence	Madame PORET Amélie
Madame DOUDOU Selina	Madame POULAIN Emma
Madame DUBERT Cassandra	Madame PREVELLE CABIN Séverine
Madame DUTAIS Manon	Madame PRIEUR Lydie
Monsieur EUDE Sophie	Madame QUIBEL Juliette
Madame FLEURIEL Nadège	Madame RICARDE Chloé
Madame GAFFÉ Marion	Madame ROESCH Delphine
Madame GAIN Anne-Sophie	Madame ROUMY Angélique
Madame GALLIER Noémie	Madame SOL Jessica Natacha Virginie
Madame GASNIER Nathalie	Madame TAQUET Clémence
Madame GENE Charlotte Micheline	Madame TATARKOVIC Chloé
Madame GENEST Mathilde	Madame THIEULENT Audrey
Madame GOUESLARD Sophie	Madame THIRIAT Frédérique
Madame GOUGEON Isabelle	Madame TRAP Delphine
Madame GRICOURT-BEAUPERE Estelle	Madame TREMERY Vanessa
Madame GROSPIERRE Céline	Madame TURGOT Alexandra
Madame GUILLET Marine	Madame VARIN Nathalie Carine
Madame HEDIN Laurie	Madame VASSEUR Sabrina
Madame HERAULT Anaïs	Madame VIGAN Céline
Madame HERICHER Clemence	Madame VINCENT Marion
Madame HERMELIN Caroline	Madame WISSOCQ Chloé
Madame HEUDIER Elisa	
Madame KALINSKI Christelle	
Madame KOTNJEK Johanna	
Madame LANGLOIS Aurélie	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20231218-2023-AR-134-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

Affichage : 18/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

